

Les aventures de la CNT TDS 31
emportée dans le naufrage antiféministe
de la plus respectable des confédérations



La brochure que vous vous apprêtez à lire raconte plusieurs histoires.

Le fil conducteur est l'histoire d'un petit syndicat de TDS¹. Son histoire n'aurait pas grand intérêt en soi si elle ne s'entremêlait pas avec plusieurs autres histoires : des histoires de pouvoir et d'antiféminisme au sein d'organisations militantes, l'histoire d'une camarade violée qui a trouvé le courage de ne pas se taire, l'histoire d'un conflit ouvert entre une parole qui se libère et le déni qu'on lui oppose, le tout agrémenté d'un soupçon de putophobie latente. Cette histoire est donc multiple, et pourtant une cohérence s'en dégage constamment : celle de l'oppression patriarcale en milieu militant.

Je me suis longtemps demandé quelle était la principale raison pour laquelle les organisations militantes étaient principalement composées d'hommes. Je supposais naïvement que les réponses étaient à chercher du côté de l'oppression économique des femmes et de la double journée de travail. Je n'avais pas encore pris la mesure de l'oppression patriarcale en milieu militant. Je tiens à partager ici les nombreux éléments dont j'ai pu être témoin sur une courte période.

1 Travailleuses et travailleurs du sexe

Cette brochure n'a pas pour objectif de nuire aux personnes ou aux organisations qui y sont évoquées, au contraire. Mais les mouvements #metoo et #balancetonporc, ainsi que le courage dont font preuve toutes les femmes témoignant publiquement de leurs agressions, ont renforcé ma conviction de la nécessité de faire circuler le savoir chaud². Chaque témoignage apporte un nouvel élément de compréhension de la structure patriarcale qui nous est imposée.

Et pour détruire une oppression, il faut la comprendre. Je suis convaincu de la nécessité de décrire aussi clairement que possible la manière dont le patriarcat opère à tous les niveaux, notamment pour aider le milieu auquel j'appartiens à se débarrasser de ses vieux réflexes oppressifs.

Je n'ai aucun goût pour les embrouilles entre camarades, et je préférerais utiliser le peu de temps dont je dispose à construire des solidarités. Mais par honnêteté politique, je ne peux pas contribuer à taire cette histoire.

Pour plus de clarté, j'ai choisi de raconter l'histoire que voici dans l'ordre chronologique, soit une année jalonnée de nombreuses déceptions qui aura vu la création du syndicat CNT TDS 31 et son extinction.

2 Savoir chaud : connaissance acquise au cours d'une expérience vécue, par opposition au savoir froid théorique, acquis de manière académique.

Je n'éprouve aucun plaisir à livrer publiquement des éléments de ma vie personnelle, mais l'endroit d'où je parle a son importance propre, il n'est pas anodin. Je suis né en France métropolitaine de parentEs françaiSEs il y a plus de trente-cinq ans et je suis blanc. Je suis queer et pansexuel mais j'ai le vécu social et tous les privilèges sociaux d'un homme cisgenre hétérosexuel blanc. Je suis issu d'une famille de classe moyenne avec laquelle j'ai rompu les liens très tôt, pour des raisons de violence patriarcale. Vers la fin de mon adolescence, un partenaire sexuel a décidé de jouer les prolongations dans mon rectum alors que je lui avais demandé d'arrêter. C'est ainsi que j'ai pu expérimenter dans mon intimité (savoir chaud) l'importance du strict respect du consentement. Cette expérience a largement contribué à ma prise de conscience des violences sexuelles.

J'ai exercé (dans l'ordre) les emplois de jardinier, cuisinier, serveur, barman, homme de chambre, manutentionnaire, caissier, boulanger, secrétaire, assistant de vie scolaire, technicien son et lumière, boucher, et bûcheron. J'ai pratiquement toujours été travailleur précaire jusqu'à ce que des problèmes chroniques de santé m'obligent à reconsidérer mes ressources économiques.

Quand on a des problèmes de santé ou un handicap, on peut être très fatigable et avoir des périodes plus ou moins propices à l'aptitude au

travail. Un paramètre économique occupe alors une place de plus en plus importante : le salaire horaire. Le SMIC horaire est une rémunération insoutenable qui nous met dans de grandes difficultés, mais tant que l'on peut travailler 35 heures par semaine, et avec un peu de chance, on peut arriver à garder tout juste la bouche hors de l'eau. Dès lors que l'on se retrouve dans l'incapacité à travailler à plein temps, la précarité prend une autre dimension, et changer de fonctionnement économique revêt alors un caractère d'urgence. La débrouille, parfois illégale, envahit notre quotidien, mais ça ne suffit pas.

J'avais la chance d'avoir un peu fréquenté les nuits gay quinze ans auparavant et d'avoir déjà songé à l'éventualité de proposer des services sexuels rémunérés, tant j'avais pu constater que la demande était intense. Sans jamais imaginer un jour concrétiser cette idée, j'ai toujours su que le tapin pourrait être envisagé en cas de coup dur. Et puis il y a deux ans et demi, pris à la gorge par mes problèmes de santé, je me suis enfin décidé.

J'ai passé une annonce sur un site spécialisé dans les services sexuels entre hommes. Sur cette annonce étaient décrits explicitement mes services et tarifs, et j'ai eu assez rapidement un certain nombre de contacts. J'ai pris le temps de choisir un client qui me semblait particulièrement respectueux, et je suis allé chez lui. Malgré

l'apparence physique repoussante de cet homme, je me suis surpris à être très à l'aise dans la prestation que je lui ai fournie. J'ai vraiment eu la sensation de travailler honnêtement et d'apporter du bien-être à quelqu'un qui en avait vraiment besoin. Cette séance d'une heure s'est déroulée d'une manière qui, contrairement à la plupart des emplois exercés auparavant, n'entraînait en conflit ni avec mes convictions politiques, ni avec mes difficultés physiques et psychologiques. Je me suis senti plus respecté par mon client que je ne l'avais jamais été par un patron.

Après tant d'années à me faire exploiter, cette autre forme d'exploitation semblait être celle qui me correspondait le mieux, et le salaire horaire (100€) étant compatible avec mes problèmes de santé, j'allais peut-être pouvoir enfin souffler un peu. J'ai tout d'abord exercé quelques mois en étant très isolé, mais étant antérieurement investi dans le syndicalisme, j'avais toutes les clés pour prendre conscience du danger que pouvait entraîner cet isolement.

Dans toute forme d'exploitation, c'est le rapport de force qui détermine les termes du contrat. Rester isolé dans un travail aussi marginalisé signifie donc s'exposer à de nombreuses déconvenues, pouvant aller jusqu'à de graves violences physiques. Par ailleurs, mes convictions personnelles anarcho-syndicalistes et ma volonté

de militer correspondaient parfaitement à la nécessité de me rapprocher d'autres collègues.

Mais la quasi-totalité des personnes exerçant le travail du sexe étant très discrètes sur leur activité, il est tout d'abord très difficile de sortir de l'isolement. Puis j'ai réalisé que cet isolement était en grande partie surmonté au travers du réseau social Facebook. Étant à cette époque encore totalement hermétique à ce mode de communication, j'ai donc découvert Facebook par mes échanges avec la communauté des TDS, et j'ai très pu constater que ce réseau est un outil absolument incontournable pour cette communauté particulièrement éparpillée et fragilisée.

J'ai alors appris que les « Rencontres internationales des travailleuRses du sexe » seraient organisées cette année-là (juin 2016) par l'antenne de Toulouse du Strass³. C'était pour moi la meilleure occasion de rencontrer des collègues afin de briser l'isolement. Je me suis donc retrouvé courant avril 2016 à m'intéresser au fonctionnement du Strass, alors seule organisation de TDS affichant une volonté syndicale en France. Étant moi-même sympathisant de la CNT⁴ depuis 1997 et y militant activement depuis 2010, j'avais eu la chance d'y

3 Syndicat du travail sexuel

développer mon regard critique sur la forme que peut prendre une organisation ouvrière. La consultation des statuts du Strass sur leur page internet était donc pour moi une démarche préalable à toute réflexion.

Le Strass se présente publiquement comme un « syndicat autogéré », deux mots faisant sens à mes yeux. Sur le plan économique, le Strass est financé par des subventions, de l'ordre de 40 000€ par an. Sur le plan administratif, le Strass n'est en fait pas déclaré comme syndicat mais comme association, et ce qui pourrait n'être qu'un détail de forme correspond en réalité à un mode de fonctionnement très éloigné du syndicalisme ou même d'une quelconque volonté autogestionnaire :

Extraits des statuts du Strass :

« *Le STRASS dispose des structures suivantes :*

- *L'Assemblée générale, réunion de tous les adhérents de l'association,*
- *Le Conseil d'administration, organe politique de décision, d'administration et de promotion de l'association,*
- *Le Bureau. [...]*

4 Confédération nationale du travail (dite « Vignoles » du nom de l'adresse de son siège). La CNT est la plus importante organisation anarcho-syndicaliste en France.

Le Conseil d'administration est composé des membres du Bureau et de six membres actifs, élus par l'Assemblée générale ordinaire ayant statué aux conditions de quorum fixées par les présents statuts et à la majorité de ses membres présents ou représentés. [...]

Il n'existe pas de quorum pour tenir valablement une assemblée générale [...]

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'association dans la limite de son objet et conformément aux résolutions approuvées en Assemblée générale. Le conseil d'administration a, entre autres, les pouvoirs suivants :

Il anime et oriente la politique générale de l'association, harmonise et coordonne les activités de ses membres, veille à la discipline et édicte toutes règles de déontologie.

Il crée tous services nécessaires à la réalisation de l'objet. [...]

[Le bureau] gère le patrimoine de l'association, à charge de rendre compte à l'assemblée générale. [...]

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions qui ne sont pas réservées à d'autres instances [...] »

On m'a appris plus tard que le terme « autogéré » était en fait employé par le Strass pour le distinguer des associations de santé

communautaire dirigées par des personnes qui n'ont jamais exercé le travail du sexe. Bien que nécessaire, ce principe ne suffit pas du tout à caractériser l'autogestion réelle. L'autogestion n'est en fait réalisable qu'au sein d'une structure sans aucune forme de hiérarchie, où chaque personne peut participer directement aux prises de décisions, sans représentantE. L'anarcho-syndicalisme auquel je suis habitué permet de s'organiser de manière horizontale, c'est-à-dire sans hiérarchie et par la démocratie directe.

Je n'ai aucune envie de quitter la CNT à l'époque, et les statuts autoritaires du Strass me confirment qu'en aucun cas je ne rejoindrai cette organisation. Je commence pourtant à échanger avec des militantEs du Strass Toulouse avec lesquelles s'installe une forte estime politique. J'apprends alors progressivement à questionner mes propres préjugés par rapport au travail du sexe et je découvre parallèlement les nombreuses tensions internes qui traversent le Strass, qui sont précisément à cette époque en train de prendre la forme d'une véritable scission. Deux tendances se dégagent grossièrement d'un conflit de longue date, qui oppose des partisanEs libérales d'un syndicalisme « de service » à des militantEs syndicales sincèrement anticapitalistes. Les camarades subissent alors diverses attaques personnelles et autres coups bas.

La principale figure médiatique du Strass, que j'appellerai Bernard, est pour le moins habile. L'un de ses ouvrages pourrait laisser croire qu'il se positionne clairement dans le camp anticapitaliste, et par là détourner l'attention de ses ambitions électoralistes au sein du parti Europe Ecologie Les Verts. Bernard n'est pas directement employé par le Strass mais par le réseau « Droits et prostitution ». Sa fiche de poste : lobbyiste. Au moment où je découvre cet univers, la tendance libérale du Strass menée par Bernard est en train de perdre patience face à la détermination politique de certainEs adhérentEs.

Courant mai 2016, la tendance libérale du Strass multiplie les attaques à l'encontre des adhérentEs qui résistent à la droitisation, et réintègre au sein du CA pour le noyauter plusieurs anciennes membres dont certaines exclues par le passé pour agression et harcèlement. En permettant les procurations illimitées pour les votes, les capitalistes putschistes prennent alors le pouvoir au sein du CA. La gauche du Strass est poussée vers la sortie, de nombreuses démissions laissent alors le champ libre à la tendance libérale.

Dès le début des rencontres internationales des TDS à Toulouse le 9 juin, la tension est palpable et des positions marquées s'expriment ouvertement durant les ateliers. Tout au long de ces trois jours, deux positions très différentes

sont affirmées. D'un côté les putschistes qui affirment leur ambition de faire du Strass un syndicat de service apolitique. De l'autre les anticapitalistes et démissionnaires qui restent fidèles à leurs convictions. Durant les ateliers, quelques collègues et moi-même exprimons notre désaccord face aux propos tenus par la tendance libérale. Une forte sympathie politique s'installe alors au sujet de l'avenir du syndicalisme TDS. Nous aboutissons à la même conclusion : le Strass ne doit plus être la seule organisation pour les TDS, un syndicat réellement anticapitaliste et autogestionnaire est nécessaire. À Toulouse, la CNT étant de longue date solidaire des luttes de TDS, c'est tout naturellement que nous réfléchissons à la possibilité d'y militer, nos valeurs étant théoriquement en parfaite adéquation avec l'éthique cénétiste⁵.

Dans un monde où les précaires s'appellent maintenant auto-entrepreneuRses et où le quotidien des TDS comporte de plus en plus de passerelles avec celui des autres précaires, notre mise à l'écart du mouvement syndical n'a aucun sens. Rejoindre une confédération syndicale est donc nécessaire.

La CNT, tout comme la culture anarcho-punk/skin dont elle est très proche, compte de nombreux

5 Cénétiste : adjectif pour désigner ce qui est propre à la CNT, souvent employé dans le jargon syndicaliste.

jeunes hommes qui cherchent à se réaliser en performant l'image fantasmée du prolétaire masculin au grand coeur, perdus quelque part entre les images d'Épinal de la révolution espagnole et les refrains de quelques standards de oi antifasciste. M'étant moi-même par le passé fourvoyé dans ces caricatures, je ne peux l'ignorer. Cet héritage notoirement viriliste de la CNT nous fait alors réfléchir un peu, mais notre motivation et une bonne dose d'optimisme auront raison de nos doutes.

Nous nous donnons alors l'été pour réfléchir à cet engagement lourd de conséquences.

Pour clore le chapitre du Strass, Bernard et une autre représentante du Strass rencontreront le futur porte-parole du Front National le 20 mars 2017 dans une perspective de lobbying. Bernard donnera aussi une interview au magazine de droite Causeur le 11 mai 2017. La crédibilité du Strass est alors officiellement anéantie.

Le 29 septembre 2016, nous sommes quatre camarades putes⁶ blanchEs à créer le syndicat CNT TDS 31 et à le déposer en mairie de Toulouse. Trois meufs cis⁷ et un mec cis.

6 Nous sommes de nombreuXses militantEs TDS à choisir de nous désigner nous-mêmes en nous réappropriant un mot qui est, à l'origine, une insulte misogyne.

Être un mec cis au sein d'un syndicat de TDS n'est pas anodin, c'est une drôle de position. Cette position est nécessaire car elle permet de sortir de l'invisibilité les nombreux mecs cis travailleurs du sexe, métier qui dans la croyance populaire est uniquement réservé aux femmes. Et nous savons combien lutter contre ces croyances est nécessaire.

Bien sûr, les mecs cis peuvent vivre l'homophobie, parfois cumulée avec d'autres oppressions. Il est aussi remarquable que le métier de pute est le seul où les salaires des hommes sont très inférieurs à ceux des femmes. Mais mon vécu social de mec cis constitue pourtant un privilège de taille vis-à-vis de mes camarades. La lutte des TDS est avant tout une lutte de femmes, une lutte féministe, et un mec cis doit être très attentif à ne pas étouffer une fois de plus les voix des femmes. Il est donc particulièrement hasardeux en tant que mec cis de participer activement à porter une parole de TDS, et c'est pour cette raison que j'ai souvent fait le choix du silence. Mais je fais ici le choix de m'exprimer car j'en ai la possibilité matérielle et temporelle, ce qui n'est pas le cas de mes camarades.

7 Cisgenre : dont le genre correspond à l'assignation sexuelle de naissance, qui n'est pas trans.

Pour comprendre la suite, il est nécessaire d'avoir une idée du fonctionnement d'une confédération syndicale. La CNT est une confédération qui regroupe à cette époque environ 80 syndicats. Chacun d'entre eux est localisé sur un département, et parfois spécifique à une industrie⁸. En l'occurrence, notre syndicat CNT TDS 31 est localisé en Haute-Garonne et spécifique à l'industrie du sexe. Un syndicat nouvellement déposé en mairie doit ensuite effectuer une demande de « labellisation » auprès de la confédération pour y appartenir. La confédération, qui regroupe tous les syndicats de France, valide alors la labellisation selon des critères très clairs, inscrits dans les statuts de la CNT. En attendant que notre syndicat soit labellisé, nous adhérons chacunEs individuellement au syndicat CNT Interpro 31 pour commencer dès lors à lutter et participer à la vie confédérale. Les règles et statuts de la CNT ont été amendés de congrès en congrès par les militantEs depuis 1946, et ont pour objectif notamment de garantir le caractère autogestionnaire de la CNT. Les statuts sont un ensemble de règles par et pour nous-mêmes et nous sommes très attachéEs à leur respect, qui doit empêcher les dérives comme par exemple celles du Strass. Mais nous verrons plus loin que

8 Dans une confédération syndicale, les syndicats sont fédérés par industrie : métallurgie, éducation, transports, santé, etc.

les statuts de la CNT, en l'état, ne pouvaient pas nous prémunir de tout.

Dès octobre 2016, nous commençons à nous intéresser à la manière dont la question de la prostitution a déjà été abordée au sein de la CNT, notre expérience pouvant apporter beaucoup à la réflexion. La question de la prostitution était notamment débattue au sein de la commission antisexiste de la CNT, et notre première contribution au sein de la CNT fut à l'attention de cette commission, par un texte argumentant la nécessité de notre syndicalisation. La commission antisexiste, rassemblant des adhérentEs de tout le territoire, avait alors du mal à se réunir régulièrement. Un congrès bisannuel de tous les syndicats étant prévu à Paris du 11 au 13 novembre 2016, la date du 10 novembre permettait d'économiser un déplacement, mettant tout le monde d'accord. Nous sommes alors deux camarades du syndicat (pas encore labellisé) CNT TDS 31 à nous rendre à Paris du 10 au 13, avec comme projet d'entamer quelques discussions informelles auprès de camarades afin de les inviter à réfléchir à la question du travail du sexe pour préparer notre demande de labellisation à venir. Nous savions que notre tâche serait rude, mais nous n'imaginions pas ce qui nous attendait.

Vous avez certainement remarqué que je précise de nombreux détails, ce qui peut paraître

étonnant dans un récit. Dès lors que l'on se positionne clairement du côté d'une personne agressée, on est soupçonnéE, comme la victime, de mentir, et donc continuellement enjointE à se justifier. C'est pourquoi, afin de couper court à toute tentative de réécriture de l'histoire, je choisis délibérément d'inclure un grand nombre de précisions.

Jeudi 10 novembre, la commission antisexiste se réunit officiellement rue des Vignoles à Paris. On est une douzaine, à peu près autant de mecs que de meufs, provenant de divers endroits de la France. Nous sommes plusieurs à ne nous être jamais rencontrés, on pose des visages sur des adresses email.

En début de réunion, des camarades nous apprennent qu'une camarade voudrait venir témoigner de l'agression dont elle a été victime par un militant de la CNT, que j'appellerai Michel. Cette femme qui vient de parcourir 400 km attend dans un café à côté, pas certaine que nous accepterons de la recevoir, et pas rassurée du tout à l'idée de parler de son intimité devant une douzaine d'inconnus. Nous acceptons de recueillir son témoignage à l'unanimité, et il ne fait pour nous aucun doute qu'une réunion de la commission antisexiste est l'endroit le plus adapté pour ce cas de figure exceptionnel au sein de la CNT.

La camarade agressée nous rejoint alors. Elle est visiblement inquiète de la manière dont nous allons réagir, mais a volontairement choisi de s'adresser à un groupe de personnes s'intéressant supposément aux questions antisexistes plutôt qu'à d'autres camarades. Elle nous raconte son viol, qui a eu lieu durant un camping organisé par AL⁹.

À partir de ce moment, nous ne sommes plus des membres d'une commission, mais des camarades non mandatés¹⁰ faisant face à un problème très concret. Existait-il un protocole « statutaire », que nous aurions pu appliquer proprement ? Non, car si nous avons suivi les statuts à la lettre, nous aurions dû renvoyer la camarade vers le syndicat de Michel, c'est-à-dire vers les proches de son agresseur. C'était hors de question, et c'est cette transgression qui nous vaudra l'anathème. Alors que nous venons touTEs de régions et syndicats variés, il apparaît que les membres de la commission antisexiste présentEs avions touTEs en tête les notions de base concernant les manières de réagir dans ce type de cas :

9 Alternative libertaire, organisation communiste-libertaire

10 Au sein d'une organisation anarcho-syndicaliste, il n'y a pas de « mandat représentatif » (carte blanche donnée à une personne élue pour une durée). Il n'y existe que des « mandats impératifs », qui impliquent que le champ d'action du mandat et ses modalités soient définies précisément et que la marge de manœuvre soit très restreinte, dans le but d'empêcher toute prise de pouvoir.

premièrement, ne pas questionner la véracité du récit, deuxièmement, protéger la victime notamment en lui évitant d'être confrontée à son agresseur. Ces notions élémentaires seront pourtant très malmenées dans les mois qui suivront, au prétexte de la présomption d'innocence.

Alors que la camarade nous raconte les faits, une drôle de coïncidence fait que le secrétaire général de la CNT, géographiquement très proche de Michel (Metz), entre dans la salle pour se faire un café. Avait-il eu vent de l'affaire ? Nous lui demandons de sortir, il comprend la situation et nous laisse poursuivre la réunion. Quelques instants après, c'est le mandaté confédéral à la vidéo (Paris) qui fait irruption, et qui lui réagit très mal lorsque nous lui demandons de partir. Plus tard, une fois officiellement au courant de ce qui se jouait à ce moment-là, ce dernier se plaindra, sans honte, d'avoir été exclu de la pièce, trouvant inacceptable de ne pas pouvoir siroter son café en assistant en badaud au recueil d'un viol.

Une fois passées les interruptions, nous cherchons à connaître les volontés de l'agressée quant à son bien-être et aux suites à donner. Elle nous fait part de la nécessité d'être soutenue par les deux organisations (AL et CNT) auxquelles adhère Michel. Michel est une figure de la CNT depuis vingt ans, plutôt apprécié, mais surtout craint par

de nombreuXses camarades en raison de ses accès de violence et de ses attitudes intimidantes. La camarade agressée exprime le besoin qu'il soit écarté du milieu militant, pour ne pas subir de pressions. Nous apprenons que la commission antipatriarcat d'AL va se réunir spécialement à ce sujet le 11 et le 12 à Paris et nous propose de les rencontrer à cette occasion. Nous prenons rendez-vous le dimanche 13 à 11h30.

Nous avons par la suite l'occasion d'échanger sur le travail du sexe au sein de la commission antisexiste. Le dialogue est établi et respectueux, nous nous sentons écoutéEs, respectéEs et comprisEs dans notre démarche.

Le congrès bisannuel des syndicats de la CNT se déroule les 11 et 12 sans accrocs, nos occasions de discuter du travail du sexe sont rares car celui-ci n'est pas à l'ordre du jour, mais sur le plan informel les contacts sont plutôt bienveillants voire encourageants.

Sur demande de la camarade agressée, les informations concernant le viol ne doivent pas être divulguées, et nous sommes très mal à l'aise de devoir faire semblant que tout va bien, notamment vis-à-vis des proches de Michel, dont nous n'avons alors aucune raison de penser qu'ils soient au courant. Certains indices pourraient laisser croire qu'il y avait peut-être erreur sur la question.

Dimanche 13, alors que le congrès touche à sa fin à la Parole Errante à Montreuil, des membres de la commission antipatriarcat d'AL rencontrent plusieurs membres de la commission antisexiste de la CNT rue des Vignoles. Elles nous informent que dès le lendemain, tout AL sera informé et qu'une procédure d'exclusion sera enclenchée vis-à-vis de Michel. Nous comprenons alors que malgré notre silence, les adhérentEs de la CNT seront rapidement prévenuEs en discours rapporté, non officiel. Or, les camarades présentEs avons bien en tête la triste réalité des agressions sexuelles : les victimes sont rarement prises au sérieux et les agresseurs sont rarement inquiétés. Mais le pire pour une victime, c'est que l'agresseur soit au courant des accusations par voie informelle, et c'était ce qui se profilait. Nous avons donc dû prendre une décision en quelques minutes, et nous avons choisi que le plus grand nombre de syndicats soient informés en même temps, sans tarder. En l'absence d'un protocole spécifiquement adapté aux agressions sexuelles, il n'y avait pas de meilleure option.

Pensant qu'il serait absurde de ne pas en discuter de vive voix avec les très nombreux syndicats exceptionnellement présents pour le congrès, et ayant l'accord de la camarade agressée, nous courons (littéralement) rejoindre le congrès se terminant à la Parole Errante. Nous craignons que cela parte en bruits de couloir ou divulgations par email et que la camarade agressée en fasse les

frais. Nous arrivons à la tribune, le congrès vient de se terminer mais n'est pas officiellement clôturé. « *Attention, c'est au tour des féminazies haha* » entend-on chuchoter un adhérent parisien. L'info concernant le viol est balancée au micro comme ça, sans prévenir, triste et choquante. Tout le monde s'arrête de manger, demande des explications, on recompte le quorum¹¹, et la discussion est lancée. C'est bordélique, pas très réglementaire, sans aucun doute. Nous n'étions pas préparés à ce cas de figure inédit à la CNT. AL était en train d'examiner l'exclusion d'un membre de la CNT pour viol, c'est une information importante que nous avons eu à transmettre à tous les syndicats, dans une fenêtre de temps extrêmement courte. Nous avons choisi la transparence, et ce congrès, où la plupart des syndicats étaient présents, offrait une possibilité plus humaine que de transmettre l'information sur une liste e-mail. Par la suite, la commission antisexiste a été énormément critiquée pour avoir agi de manière non-statutaire, pour la manière dont cela s'est déroulé. On nous a même reproché de l'avoir annoncé durant le repas, coupant l'appétit de personnes attablées avec cette information. Le nôtre était en vrac depuis trois jours. Nous non plus n'avions pas encore digéré

11 Nombre minimum de syndicats pour que le congrès soit en mesure de délibérer

cette info, et commençons tout juste à évaluer l'ampleur de ce qui se profilait.

Les réactions à chaud furent ma première grande déception. Au lieu de mesurer sereinement la profondeur du problème pour réfléchir collectivement aux suites à donner, une grande part des réactions ont consisté à s'en prendre, caricaturalement, à la commission antisexiste qui avait porté l'information. Les réactions déplacées ont pris des formes diverses : une focalisation à outrance sur l'aspect non-statutaire du recueil du viol par la commission antisexiste ; des critiques portant toujours sur la forme sans jamais aborder le fond ; des injonctions à la judiciarisation de l'affaire ; au nom des sacro-saints statuts, le refus que l'affaire soit traitée en-dehors du syndicat de Michel ; la peur que l'image de la CNT soit ternie ; la présomption d'innocence instrumentalisée à tour de bras pour tenter d'étouffer l'affaire.

Je prends alors conscience du fossé qui nous sépare d'une grande partie des autres cégétistes. Une fracture qui va progressivement atteindre des proportions abyssales.

Dans une organisation anarcho-syndicaliste, où nous sommes touTEs potentiellement amenéEs à être écrouéEs par des institutions judiciaires classistes, la présomption d'innocence n'est pas une notion que l'on peut faire semblant d'ignorer. En effet, c'est bien cette notion qui souvent nous

protège de l'injustice bourgeoise. Mais dans le cas des agressions sexuelles, souvent très difficiles à prouver, la présomption d'innocence contredit directement la nécessité de croire la victime, puisque pour la croire, des preuves sont nécessaires¹². Et cette contradiction est un des facteurs entraînant une proportion minimale de condamnations pour agressions sexuelles.

La présomption d'innocence de l'agresseur a pour corollaire inévitable la présomption de culpabilité (de mensonge) de la victime. On sait pourtant que les fausses déclarations sont très rares, et que les viols impunis sont innombrables. Et donc que la probabilité d'une injustice envers un accusé est infiniment moins plausible qu'une injustice envers une victime. Ce système envoie donc un message clair : il vaut mieux être injuste envers

- 12 Pour prouver un viol, la victime doit dans les heures qui suivent ne pas se laver, ne pas changer de vêtements, déposer plainte et se confronter à la stupidité policière, pour avoir finalement accès à une Unité Médico Judiciaire (s'il en existe une dans son département) où elle devra subir un examen gynécologique éprouvant, puis un examen psychologique encore plus violent. Mais toutes ces démarches ne garantissent aucunement le recueil de traces. En effet, si aucune lésion vaginale ou anale n'est constatée, s'il n'y a pas de marques de violences physiques, si du liquide séminal n'est pas retrouvé, alors ces démarches n'auront servi à rien. Et si des traces sont constatées, rien ne garantit qu'elles seront considérées comme des preuves de viol, souvent déqualifié en agression sexuelle, voire en non-lieu si l'absence de consentement n'est pas prouvée elle non plus. Il est donc techniquement impossible de prouver la plupart des viols qui sont majoritairement commis sans violence physique et ne laissent généralement pas de traces visibles.

cent femmes qu'être injuste envers un seul homme.

Si la présomption d'innocence est généralement considérée comme une notion pouvant servir à protéger des prolétaires – victimes du classisme – de l'injustice bourgeoise, dans le cas spécifique des agressions sexuelles la présomption d'innocence empêche que des agresseurs – auteurs du sexisme – soient reconnus comme tels. Si la présomption d'innocence est un principe pouvant parfois servir à protéger des dominésEs, dans le cas précis des agressions sexuelles elle renforce, au contraire, l'impunité des dominants face à leurs victimes. Et c'est pour cette raison précise que la présomption d'innocence est très discutable concernant les affaires d'agression sexuelle.

Ce qui ressort techniquement du congrès c'est la non-reconnaissance du fait que ce cas exceptionnel devrait faire l'objet d'un traitement sur mesure. Les soutiens de Michel ont très rapidement convaincu le congrès que les statuts, ne prévoyant pourtant aucunement ce genre de cas, doivent être respectés à la lettre et que la gestion des suites de l'affaire doit être assurée par le syndicat de Michel, c'est-à-dire par les proches du violeur. En effet, les statuts de la CNT garantissent l'autonomie de chaque syndicat par rapport à la confédération, notamment en ce qui concerne toute forme d'intervention sur unE

camarade, c'est-à-dire que la confédération ne peut théoriquement prendre aucune décision concernant unE syndiquéE. Seul son syndicat peut le faire, c'est-à-dire ses camarades les plus proches. D'un point de vue féministe, nous savons que c'est une catastrophe, mais nous ne pouvons alors qu'attendre la suite des événements.

Dans les semaines qui suivent, les listes email internes sont le théâtre de violentes injonctions de la part des soutiens de Michel à l'encontre de la commission antisexiste, exigeant notamment que soit transmis le récit du viol. Pour un grand nombre de cénétistes, ce n'était pas à Michel de rendre des comptes mais à la commission antisexiste. La commission antisexiste est accusée de manœuvres politiques et l'idée d'un complot maléfaisant l'unissant à AL est même évoquée... Pour nous TDS, ce point est particulièrement étonnant. AL est une organisation connue pour ses positions abolitionnistes, présentant les TDS comme des ennemies plutôt que comme des camarades. En tant que TDS, nous ne pouvons donc pas considérer AL comme des camarades, et nous imaginer uniEs à AL est incohérent. Mais dans ce cas de figure, nous n'avons pu que constater qu'AL était tout à fait préparée à réagir convenablement à un cas de viol, et n'a pas traîné à prendre les mesures minimales nécessaires à la reconnaissance et à la protection de la camarade

agressée. Tous ces détails viennent alourdir une situation qui n'en finit pas de se compliquer.

Dès les premières communications internes du syndicat de Michel, nous découvrons que ses démarches sont calquées sur une procédure judiciaire : enquête, recueil de témoignages, équivalence de la valeur des propos de l'agresseur et de l'agressée, procédure contradictoire, volonté (qui n'aboutira évidemment jamais) d'émettre un jugement. Michel niant purement et simplement les faits, le propos de son syndicat est simple : il est impossible de se positionner, alors pas d'intervention, pas de suspension, pas de formation, pas d'accompagnement... Rien du tout. Nous sommes nombreux à penser qu'une exclusion n'est pas la solution à tous les problèmes, et qu'elle est surtout très insuffisante si aucun accompagnement n'est envisagé. Mais rien n'est envisageable tant que le viol n'est pas reconnu. Dès le 21 novembre, le syndicat de Michel s'appuiera sur le nombre des ses cotisantEs, comptant trois quarts de femmes, pour affirmer n'avoir « aucune leçon d'antisexisme à recevoir ».

Nous verrons au cours de ce récit que la CNT est loin d'avoir une position uniforme sur les sujets concernant de près ou de loin l'oppression patriarcale. Mais au fur et à mesure se dégagent géographiquement deux courants antagonistes :

d'un côté, une tendance antiféministe exprimée par Metz, Paris et Nîmes, et de l'autre côté, venant d'à peu près tout le reste de la France, une volonté claire d'avancer sur la question patriarcale. Mais nous verrons par la suite que certains syndicats sont plus influents que d'autres dans les décisions adoptées, constat d'une dérive qui bafoue directement les principes anarcho-syndicalistes et autogestionnaires de la CNT.

Le 22 novembre 2017, soit seulement neuf jours après l'annonce du viol en congrès, un syndicat parisien influent demande à sa région l'exclusion d'adhérentEs « *qui instrumentalisent la question de la lutte contre le sexisme dans leur action destructrice et délétère* ». Il se trouve, quelle coïncidence, que trois de ces huit adhérentEs avaient participé au recueil du viol et à la dénonciation de propos homophobes puis sexistes (de la part d'un adhérent fils et neveu de deux cénétistes historiques) et qu'un quatrième a déjà été agressé par Michel. On leur reproche également d'avoir comptabilisé les présences et interventions d'hommes/femmes, de n'avoir pas ouvert le recueil du viol à quiconque voulait se faire un café, et bien entendu, les « *lourdes et graves accusations à l'encontre d'un membre de la CNT* ». Fait exceptionnellement rare au sein de la CNT, ces huit adhérentEs seront effectivement excluEs le 5 décembre, soit seulement 22 jours après l'annonce du viol en congrès. Le motif aura

entre temps été modifié : elleux se seraient auto-excluEs en se réunissant sans autorisation... La bureaucratie stalinienne n'aurait pas trouvé mieux.

Il est à noter que ce syndicat parisien demande dans le même courrier la « *mise en sommeil* » de la commission antisexiste, alors que par la suite, les exclusions seront présentées comme n'ayant aucun lien avec la question de l'antisexisme, bien entendu !

Il est intéressant de noter que dans l'affaire du viol, l'accent a été mis sur l'impossibilité statutaire d'intervenir depuis l'extérieur du syndicat sur un adhérent violeur, alors qu'il n'a posé aucun souci de s'arranger avec les statuts pour qu'une région exclue plusieurs camarades féministes. L'une des camarades exclues continuera par la suite à être surveillée, plusieurs captures d'écran de son compte Facebook seront envoyées à tous les syndicats par des membres du Bureau Confédéral, et elle sera même prise en photo par l'un d'entre eux lors du rassemblement du 24 juin 2017.

Enfin officiellement reconnu par la mairie de Toulouse le 15 décembre 2016, le syndicat CNT TDS 31 est du point de vue administratif le premier syndicat de TDS à être enregistré en France. Dès le lendemain, nous participons à notre premier rassemblement public officiel pour protester contre les violences envers les TDS.

C'est le début pour nous d'une période palpitante de soirées de présentation et de soutien, où nous cherchons à faire connaître notre initiative ainsi que nos positions divergentes vis-à-vis de celles du Strass, et les nombreuses perspectives militantes qu'ouvre notre syndicat. Mais la triste actualité de la CNT est déjà sur toutes les lèvres, et beaucoup de nos collègues exprimeront leur refus de rejoindre une organisation ayant des positions aussi graves sur la question sexuelle. Deux des fondatrices nous quitteront pour cette raison. Dans un syndicat si jeune et si peu développé, un départ est très dommageable, et fort heureusement à la même époque un camarade trans¹³ nous rejoint malgré la difficulté de la situation.

Le 4 mars 2017, notre syndicat CNT TDS 31 envoie sa demande officielle de labellisation à l'ensemble de la CNT. C'est le début d'une période fascinante de débats écrits qui nous opposera tout particulièrement à un autre syndicat parisien influent qui, parallèlement, s'illustrera régulièrement dans son soutien à Michel. La position que nous défendrons sera principalement la nécessité de pouvoir nous organiser et lutter aux côtés des autres prolétaires. Contrairement au Strass, nous affirmons que si le travail du sexe

13 Transgenre : dont le genre ne correspond pas à l'assignation sexuelle de naissance, qui n'est pas cisgenre.

est avant tout un travail salarié, il est donc de ce fait une forme d'exploitation. Nous nous appuyons sur ce postulat pour démontrer que nous devons pouvoir y exercer de la solidarité afin que ses conditions d'exercice n'empirent pas, quelles que soient les raisons qui nous ont amenéEs à ce travail.

Le 5 mars 2017, le syndicat de Michel transmet un document de 37 pages de « *conclusions* » documentant leur incapacité à se prononcer sur la culpabilité de l'accusé. On y lit quelques perles de ce genre : « *C'est une réalité, le fait est que dans l'immense majorité des cas (plus de 90 %) les plaintes pour agression sexuelle ou viol qui parvient devant les tribunaux finissent par une reconnaissance de la culpabilité de l'homme.* ». Étant donné que les chiffres officiels tournent en réalité aux alentours de 18 %, cela donne une idée de la rigueur avec laquelle ce document a été rédigé et des sources masculinistes sur lesquelles il s'appuie. Ce syndicat publie alors sa position¹⁴ sur le site confédéral (vitrine officielle de toute la CNT) et engage de fait publiquement toute la confédération sans l'avoir consultée.

Au rythme très calme de l'anarcho-syndicalisme dont l'objectif d'horizontalité (pas toujours atteint) a pour conséquence inévitable une réactivité très

14 <http://www.cnt-f.org/ssct-lorraine-communique-de-presse.html>

modérée, de nombreux syndicats s'expriment en interne sur l'affaire de viol, demandant à faire évoluer une situation qui devient insupportable à nombre d'entre nous. Mais le déni et la connivence du bureau confédéral, de Paris, de Metz, et de Nîmes embourbent toujours plus profondément la situation. Les incohérences sur l'interprétation des statuts se multiplient : suivant qu'ils apportent de l'eau au moulin des soutiens de Michel ou de la labellisation de notre syndicat, ces derniers sont brandis ou ignorés, quand ils ne sont pas tout simplement tronqués ou vidés de leur sens originel. Nous découvrons avec stupeur que cette organisation qui nous semblait au-dessus de la mauvaise foi bureaucratique n'en est absolument pas exempte.

Nous avons déjà rempli toutes les conditions nécessaires pour notre labellisation et attendions une réponse positive du bureau confédéral. Mais ce qui n'est qu'une simple formalité pour d'autres travailleurs prend une autre forme dès lors que l'on est pute. Le 27 mars 2017, le bureau confédéral annonce qu'au vu des débats suscités, la prochaine assemblée semestrielle des régions¹⁵ « *instance décisionnaire compétente en matière de labellisation* » est seule à pouvoir se prononcer. Cette annonce justifiée nous convient parfaitement, étant donné que nous souhaitons

15 CCN dans le jargon cénétiste.

depuis le début que notre labellisation soit sérieusement discutée, une décision sans discussion n'ayant que peu de sens à nos yeux.

Le 29 mars, argumentant que l'expression d'un conflit entre syndicats ne serait pas statutaire, le secrétaire confédéral intérimaire et la webmaster (Nîmes) bloquent la publication sur le site confédéral d'un communiqué émanant des syndicats de Grenoble se désolidarisant du communiqué du syndicat de Michel.

Le 29 avril, le secrétaire confédéral intérimaire publie comme de rigueur la circulaire contenant l'ordre du jour de l'assemblée semestrielle des régions qui examinera notre labellisation, sauf que l'argumentaire que notre syndicat a fourni n'y figure pas. Aussi, un extrait des statuts y figure, habilement tronqué de manière à orienter la discussion concernant notre labellisation sur un terrain propice à un vote négatif. Désormais, le couple formé par le secrétaire confédéral intérimaire et la webmaster ne tentera plus de cacher son parti pris contre le féminisme et contre les TDS.

À la même époque, notre camarade trans adhérent de la CNT TDS 31 est victime de harcèlement et de menaces depuis plusieurs semaines. Les harceleurs cherchent à le dissuader de soutenir la dénonciation d'une tentative

d'agression sexuelle par un militant marxiste-léniniste toulousain sur une autre camarade de la CNT TDS 31, elle aussi victime de menaces et harcèlement. Les auteurs ont entre autres tenté de s'introduire dans son logement. Le 16 mai 2017 a lieu à Toulouse une marche de nuit en mixité choisie LGBTQI¹⁶ contre les violences faites aux LGBTQI. Notre camarade y est tout d'abord insulté puis frappé au visage par l'un de ses harceleurs, un homme cisgenre hétérosexuel n'ayant pourtant pas sa place à cet endroit. Notre camarade TDS se retire sans répondre, demande vainement de l'aide aux organisateurICEs puis se réfugie derrière la banderole de tête, pensant s'y trouver en sécurité. Mais une demi-heure plus tard, il reçoit des insultes putophobes et transphobes, une demi-douzaine de coups de poing, des coups de pieds, des menaces de mort. Cette scène improbable, l'attaque d'une banderole de tête, entraîne l'intervention de la flicaille, visiblement étonnée de l'absence de réaction des organisations présentes, et notre camarade doit quitter la manif pour se protéger. La réaction des organisateurICEs est effarante « *s'ils se font frapper il doit y avoir une raison* » et nous découvrons qu'un milieu supposément féministe peut réagir exactement comme d'autres le feraient, c'est-à-dire en blâmant la victime.

16 Lesbienne Gay BisexuelLE Transgenre Queer Intersexe

Bien qu'il soit compréhensible que dans le brouhaha d'une manif certaines personnes n'aient pas clairement identifié la situation, nous sommes étonnéEs que les insultes n'aient pas suscité de réaction dans un cortège qui criait quelques minutes plus tôt : « *Les transphobes hors de nos fiertés* » et « *Putophobie hors de nos vies* ». Pareille interrogation concernant les organisations signataires d'une marche contre les violences faites aux LGBTQI mais ne se désolidarisant pas des agresseurEs. Il nous est finalement apparu évident que certainEs refusaient de se positionner car l'une des autrices de l'agression accueille de nombreuses soirées de soutien dans ses locaux, si rares à Toulouse. De ce fait, les agresseurEs bénéficient d'une immunité totale auprès de plusieurs organisations toulousaines. Le harcèlement à l'encontre de mes deux camarades n'étant toujours pas terminé à l'heure où j'écris ces lignes, ces dernierEs ont finalement été contraintEs de déménager pour se protéger. Depuis, une campagne de dénigrement et de diffamation a été menée, notamment par OCMLVP¹⁷, aussi bien à l'encontre des victimes

17 Organisation communiste marxiste-léniniste voie prolétarienne. Bien qu'anarcho-syndicalisme et marxisme-léninisme fassent tout deux partie de la grande famille du communisme, ces deux courants sont opposés théoriquement et historiquement. Théoriquement en raison de leur rapport diamétralement opposé à l'autorité, et historiquement depuis 1918 lorsque Lénine et Trotsky ont pourchassé et décimé les anarcho-syndicalistes de leur pays.

que contre un de leurs soutiens, camarade anarchiste lui aussi menacé de mort. Un courrier d'OCMLVP envoyé le 5 février 2018 à toutes les organisations militantes toulousaines demande carrément son bannissement du milieu militant. Toute cette affaire a très fortement impacté la CNT TDS 31, privant finalement notre syndicat de deux militantEs après les avoir maintenuEs dans l'angoisse durant une année.

Revenons à notre confédération. L'assemblée semestrielle des régions des 27 et 28 mai 2017 à Marseille est décisive sur de nombreux points à l'ordre du jour :

La labellisation du syndicat CNT TDS 31 y est votée à la majorité, notre syndicat fait alors officiellement partie de la confédération, conformément à la décision de la plupart des régions. Il y est décidé presque unanimement qu'un congrès extraordinaire sur la question des violences sexistes doit avoir lieu. Pour respecter les statuts, cette décision devra simplement être validée par un référendum auprès de chaque syndicat de France. À ce moment, il ne fait aucun doute que ce congrès extraordinaire aura lieu et permettra d'avancer sur la situation.

La commission antisexiste y est suspendue pour avoir outrepassé son mandat. Le mandat impératif de la commission antisexiste portant uniquement sur la production de propagande, elle était censée se cantonner au rôle de vitrine de la

CNT. En étant saisie pour l'affaire de viol, la commission antisexiste a donné aux antiféministes ce qu'elleux attendaient depuis longtemps : l'occasion pour la faire taire.

Lorsque la région parisienne y exprime le souhait « *que la commission antisexiste s'en tienne à son mandat, à savoir de proposer des tracts et des affiches* » puisque « *il ne peut pas y avoir de problèmes de sexisme dans une organisation anarchiste* », on réalise qu'il ne s'agit pas d'un simple malentendu, mais d'un choix politique ouvertement antiféministe.

Y est aussi confirmé le blocage de la publication sur le site national de deux communiqués de Nantes et de Grenoble se désolidarisant de Metz. Un militant de Metz affirme tranquillement que l'« *on pourrait résumer l'affaire [de viol] à un collant troué* ».

Les notes de l'assemblée semestrielle des régions sont prises par la webmaster (Nîmes) et par l'ex-mandaté confédéral à la vidéo (de Paris) devenu secrétaire confédéral adjoint, qui remanieront habilement les propos déplacés de leurs amis antiféministes.

Nous recevons le 5 juin 2017 un courrier du secrétariat confédéral nous confirmant notre labellisation et notamment « *La labellisation de votre syndicat vous ouvre l'accès à l'ensemble de la vie confédérale [...] Vous pouvez d'ores et déjà [...] demander au webmaster CNT la création d'un*

nom de domaine rattaché au site confédéral www.cnt-f.org\monsyndicat pour mettre en ligne votre site web ». Nous effectuons alors la demande...

Le 11 juin 2017, le Bureau Confédéral annonce ouvrir jusqu'au 17 août la consultation référendaire nécessaire à la tenue d'un congrès extraordinaire sur la question des violences sexistes. La date de clôture n'est pas anodine, puisqu'elle est la plus stratégiquement opportune pour obtenir la plus faible participation possible. La majorité des vacancierEs s'absentant ordinairement du 14 juillet au 15 août, ajouter deux semaines de consultation aurait grandement changé la donne. De plus, la participation au référendum étant soumise au règlement de cotisations, il suffit que laE trésorierE d'un syndicat soit absentE pour que le vote de tout un syndicat ne soit pas pris en compte.

Le 11 juin 2017, suite à des pressions de syndicats influents, le Bureau Confédéral sème le doute en annonçant que la labellisation de notre syndicat de TDS résulte en fait d'« *une erreur* ». Alors que nous respectons les statuts à la lettre, cette annonce du Bureau Confédéral enfreint l'article 1¹⁸ des statuts de la CNT en traitant la

18 « *La Confédération Nationale du Travail a pour but : – De grouper, sur le terrain spécifiquement économique, sans autre forme de discrimination, pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux, tous les travailleurs/ses à l'exception des employeurs/ses et des forces*

labellisation des TDS d'une manière différente que pour d'autres travailleuRses, et en exerçant de fait une discrimination. Elle enfreint également l'article 2¹⁹ des statuts de la CNT en nous obligeant à militer au sein d'un syndicat intercorporatif alors que nous avons suivi la démarche préconisée par les statuts consistant à créer un syndicat d'industrie (du sexe en l'occurrence)²⁰. Là encore, aucun problème pour enfreindre les statuts lorsque ça permet de freiner l'émancipation de personnes particulièrement touchées par l'oppression patriarcale. Pour la bureaucratie cénétiste comme ailleurs, putophobie et antiféminisme font généralement bon ménage. Dans le même courrier, il nous est reproché d'avoir pris position sur Facebook concernant l'affaire de viol ainsi que d'avoir expliqué sur Facebook que « *la commission antisexiste n'était mandatée que pour produire des visuels, sa suspension n'affecte donc que l'image de la CNT, pas son fonctionnement* ». Reproche d'une

répressives de l'Etat considérées comme des ennemiEs des travailleurs/ ses. »

19 « *La C.N.T. est constituée par : **Les Syndicats d'industrie** - ou intercorporatifs lorsqu'il n'est pas possible de créer les premiers »*

20 Pouvoir s'organiser entre TDS est pourtant indispensable ne serait-ce que pour aborder maintes problématiques intimes qui trouveraient difficilement leur place dans une AG regroupant des travailleuRses d'autres industries. Ce qui n'empêche pourtant pas de militer avec nos camarades d'autres industries au sein de l'Union Locale et de l'Union Régionale.

hypocrisie sans borne en regard de la demande formulée par la région parisienne deux semaines plus tôt²¹. Après avoir demandé à la commission antisexiste de rester à sa place de simple façade antisexiste, les antiféministes ont honte que leurs propres injonctions soient exposées au grand jour.

Courant juin 2017, nous apprenons que le service d'ordre de la CNT est officieusement mandaté pour empêcher les camarades excluEs par la région parisienne d'entrer au festival annuel de la CNT prévu à la Parole Errante à Montreuil le week-end du 24 juin. Alors que le service d'ordre de la CNT a toujours été réputé pour l'efficacité de ses actions antifascistes, il est maintenant détourné pour exclure des féministes, et permettre à Michel de festoyer sans risquer d'être importuné. Les camarades féministes appellent alors à un rassemblement de protestation devant l'entrée du festival le 24 juin. Les réactions en face sont irrespectueuses, tendues, épidermiques. Le mandaté au secteur vidéo filmera et photographiera consciencieusement les camarades féministes, démontrant à nouveau ses compétences en matière de fichage, alors que son mandat ne prévoit aucunement le fichage des féministes. Ce même personnage s'était déjà

21 Pour rappel : « *que la commission antisexiste s'en tienne à son mandat, à savoir de proposer des tracts et des affiches* »

illustré dans la surveillance du compte facebook personnel d'une des camarades féministes. Le 30 juin, le bureau régional de la région parisienne communique sur les faits en interne, les présentant sans surprise d'un point de vue totalement antiféministe.

Le 1^{er} juillet 2017, la webmaster confédérale nous annonce son refus de fournir à notre syndicat de TDS un espace web sur le serveur de la CNT, et son refus de nous faire apparaître dans l'annuaire confédéral comme y a droit n'importe quel autre syndicat, nous condamnant à l'invisibilité. Encore une fois, les statuts sont enfreints par une discrimination de notre activité de travailleuRses du sexe. Suite à l'affaire des communiqués bloqués, je commence à comprendre que la webmaster accorde une grande importance à façonner par la censure une image numérique de la CNT correspondant à ses propres convictions.

Le 16 août 2018, le syndicat CNT TDS 31 propose pour le congrès extraordinaire à venir un total de 46 motions pour enfin permettre à la CNT de poser les bases de l'antisexisme, au sujet duquel les statuts sont encore absolument silencieux. Nous sommes alors encore très enthousiastes à l'idée de participer à l'évolution de notre confédération.

Le 18 août 2017, le secrétaire général adjoint met fin à nos espoirs. Le nombre de syndicats ayant pu régler leurs cotisations durant la trêve estivale étant trop faible, nous apprenons que le seuil de participation au référendum n'a pas été atteint, ce qui était prévisible compte-tenu de la période choisie. Mais les modalités de comptage par le Bureau Confédéral s'avèrent étonnamment subjectives. En effet, comme l'a démontré le syndicat d'Alsace par un courrier, une interprétation comptable très différente et tout aussi valable aurait pu être actée, et permettre le congrès extraordinaire tant attendu par la plupart des cénétistes. Empêcher la tenue du congrès extraordinaire sur les violences sexistes relevait donc encore une fois d'un choix politique délibéré que n'autorise pourtant pas le mandat impératif de secrétaire général. Seulement, alors que certains syndicats sont suffisamment influents pour invalider à eux seuls une labellisation, d'autres comme celui d'Alsace ne sont même pas écoutés. Finalement, alors que 19 syndicats ont voté « pour », et seulement deux syndicats contre, la mauvaise foi bureaucratique aura réussi à empêcher la tenue d'un congrès extraordinaire qui aurait peut-être pu sauver la CNT de son naufrage antiféministe.

Fin août 2017, la CNT Bordeaux propose un dossier sur le patriarcat pour alimenter le mensuel de la CNT, comme toutE adhèrentE de la CNT est

encouragéE à le faire. Ce dossier traite notamment de l'approche féministe intersectionnelle et des violences patriarcales. À peine bouclé et envoyé chez l'imprimeur, une version numérique est transmise à la webmaster afin que le sommaire soit affiché sur le site de la CNT. Cette dernière écrit le 1^{er} septembre à la Commission Administrative de la CNT pour signaler que *« notre organe d'expression semble avoir été instrumentalisé par ce qui apparaît comme une tendance idéologique naissante dans notre confédération. En effet, ce numéro contient une apologie de l'intersectionnalité, et autres considérations sur le féminisme qui sont loin d'aller de soi »*. *« Coup de force »*, *« cheval de Troie »*, *« instrumentalisation »*, les mots ne manquent pas pour faire taire l'expression du féminisme. Deux jours plus tard, le secrétaire confédéral adjoint prend à son tour la plume pour soutenir l'indignation de sa compagne, déplorant que des camarades *« lésé.es »* soient contraintEs de ne pas vendre le mensuel par peur de passer pour ce qu'elleux ne sont pas (des féministes). Il est nécessaire de préciser qu'avant cet épisode, de nombreux articles traitant d'autres sujets ne faisant pas l'unanimité, traitant de sujets polémiques, étaient parus sans accroc, sans consultation des syndicats. Mais dès lors qu'il s'agit de féminisme, le traitement est tout autre. Les exemplaires du mensuel étant alors déjà

imprimés, les antiféministes ne pourront pas cette fois-ci exercer leur censure.

Le 21 octobre 2017, notre syndicat de TDS informe tous les autres syndicats que « les positions antiféministes soutenues à maintes reprises par un groupe affinitaire, ainsi que l'impossibilité d'en discuter imposée par la non-tenue du congrès extraordinaire, entretiennent un climat très particulier au sein de la CNT-F. Ce climat ne nous autorise pas à conseiller à nos collègues locales de nous rejoindre, car nous ne pouvons pas prendre le risque d'exposer des personnes – très concernées par l'oppression patriarcale – à une organisation où l'oppression patriarcale est autant ignorée. Le fait que la très mauvaise réputation de la CNT (sur la question du sexisme) soit totalement justifiée, et qu'il nous soit impossible de plaider honnêtement en sa faveur, nous empêche purement et simplement d'accueillir de nouvelles adhérentEs et même de les conserver en notre sein. Par conséquent de l'impossibilité à agrandir nos effectifs, notre vie syndicale ne repose que sur quelques camarades qui, et ce n'est pas une coïncidence, sont particulièrement touchés par des situations individuelles difficiles. En effet, l'hétéro-patriarcat et la précarité ne sont pas que des mots, ce sont nos réalités, nos quotidiens. »

Les situations aberrantes que vit notre syndicat, au niveau national au sein de la CNT, et au niveau local par le harcèlement, auront raison de notre jeune et fragile syndicat. Prise en sandwich par ces deux problèmes, la CNT TDS 31 ne peut alors pas poursuivre son initiative.

Le 4 décembre 2017, un syndicat parisien influent exprime dans le bulletin intérieur son point de vue sur le dossier sur le patriarcat paru dans le mensuel de la CNT. Les positions qui y sont exprimées ne sont pas seulement antiféministes mais aussi exceptionnellement réactionnaires et violemment putophobes. Les travailleuRses du sexe y sont comparées à un ouvrier produisant des mines anti-personnel, en toute simplicité.

Les 20 et 21 janvier 2018, l'assemblée semestrielle des régions a pour ordre du jour notamment la suspension du syndicat de Michel (Metz). Le secrétaire confédéral répond par la négative lorsque des camarades lui demandent s'il a bien reçu la demande de procuration de notre région Midi-Pyrénées, que pourtant tous les syndicats de la confédération ont reçu le 18 janvier. Malgré ce mensonge éhonté et ce refus de prise en compte du vote de Midi-Pyrénées, la suspension de Metz est votée de justesse. Pourtant, le groupe antiféministe aux manettes arrive à imposer que la décision ne soit pas appliquée, le secrétaire confédéral arguant « *qu'il*

n'y ait pas eu d'argumentaire », et que les termes d'une suspension ne sont pas décrits dans les statuts !

Le 23 février 2018, alors que le compte rendu de cette assemblée semestrielle des régions n'a toujours pas été transmis aux syndicats, et que la situation commence à gêner suffisamment le Bureau Confédéral pour que celui-ci ne sache plus trop comment présenter les choses, le syndicat de Michel sort les fumigènes en annonçant sa fusion avec un autre syndicat (industrie de l'éducation) de Metz. Comment alors suspendre un syndicat qui n'existe plus, dont le nom et les effectifs ont changé ? Par la même occasion, Metz annonce que le violeur a quitté la CNT « *suite à la fusion* ». Comme c'est pratique ! La fumée se dissipe, le violeur a disparu, son syndicat a changé de nom, circulez il n'y a plus rien à voir... Cette affaire restera donc définitivement non-réglée, jusqu'au bout, par l'évitement.

Plus d'un an et demi après les faits, Michel n'a jamais fait l'objet d'une quelconque forme d'accompagnement. Aucune mesure n'a pu être ne serait-ce qu'envisagée, discutée. D'ailleurs Michel n'a exprimé aucune volonté de dépasser sa condition. Rien ne l'empêchera à l'avenir de ré-adhérer à un autre syndicat CNT comme si rien ne s'était passé. L'affaire de viol aura finalement été étouffée, tant bien que mal, par les antiféministes de la CNT.

Nous avons vu que le courant antiféministe, pourtant minoritaire, a su à chaque fois imposer ses orientations : se débarrasser d'un sujet encombrant (le viol), se débarrasser des féministes en les poussant vers la sortie ou en les excluant, se débarrasser des TDS, tout ça en manipulant les statuts, en revenant sur des décisions actées, et en empêchant toute forme de discussion constructive, notamment en empêchant le congrès extraordinaire qui aurait permis de percer l'abcès.

Comment est-il advenu que certainEs adhérentEs et syndicats soient plus influentEs que d'autres dans une organisation anarcho-syndicaliste ? Dans toute organisation réellement autogérée, chaque adhérentE s'investit à hauteur de ses capacités. Il est évident qu'unE camarade en difficulté dans sa vie quotidienne pour joindre les deux bouts aura beaucoup moins de temps pour s'investir que les camarades plus à l'aise économiquement. Et de cette manière émerge, presque inévitablement, un certain pouvoir des classes moyennes sur les prolétaires et précaires au sein de l'organisation. La CNT est loin d'être exempte de classisme en interne. Lorsqu'en plein congrès, le mandaté confédéral à la vidéo accuse les camarades qui peinent à payer leurs cotisations d'avoir « *des oursins dans les poches* », le mépris de classe est assumé.

Nous avons pu constater que si pour de nombreuxEs cénétistes il n'est pas envisageable de relativiser la pertinence du respect des statuts pour protéger une camarade ayant subi un viol, cela ne leur pose aucun problème de transgresser régulièrement les mêmes statuts – et toute l'éthique cénétiste – pour réduire au silence des camarades qui luttent contre l'oppression patriarcale, ou des travailleuRses du sexe qui s'auto-organisent. De tous ces faits se dégage très nettement un courant antiféministe.

Si la CNT-F « Vignoles » fut jusqu'ici la seule confédération syndicale horizontale porteuse d'espoir contre le capitalisme, le courant antiféministe trop largement développé en son sein nous a empêché d'y militer. Ce dont nous avons été témoin nous a profondément dérangéEs sur le plan politique, mais a également empêché toute possibilité de développement comme syndicat de travailleuRses du sexe, un syndicat au sein duquel la question patriarcale est particulièrement sensible.

Ce constat est pour moi douloureux, compte-tenu de mon propre rapport affectif vis-à-vis de la CNT et de certainEs de ses militantEs, et aussi compte-tenu du fait que je suis convaincu qu'aucune autre organisation ne permet

aujourd'hui d'envisager un plus grand espoir révolutionnaire.

Mais si nous avons choisi de persévérer malgré tout au sein de la CNT, nous aurions dû passer toute notre énergie à lutter en interne contre l'absence de formation féministe de nos camarades. En vain de toute façon, car beaucoup d'entre elleux n'ont manifestement aucune volonté pour se former. Notre expérience au sein de la CNT nous laisse un arrière-goût de régression, d'avoir dû lutter pour faire reconnaître des évidences, une énorme perte de temps.

La CNT est un outil de lutte sans équivalent en France. Il est dramatique que les militantes soient privées de cet outil, et que son accaparement par la tendance antiféministe matérialise un obstacle de plus sur le long chemin de la lutte révolutionnaire.

Alors que les attaques contre les TDS sont de plus en plus dures à l'échelle nationale comme internationale, une organisation syndicale réellement horizontale des TDS est plus que jamais nécessaire, et reste encore à créer.

Nous n'ignorons pas les nombreuxXes camarades sincèrement féministes adhérant encore aujourd'hui à la CNT dans de nombreuses régions, nous les assurons de tout notre soutien et les saluons pour leur persévérance. Mais nos situations personnelles trop précaires ne nous

permettent pas de dépenser tant d'énergie dans une lutte interne épuisante qui devrait déjà être largement acquise, au sein d'une organisation qui n'est plus toute jeune. Si à l'avenir d'autres camarades TDS de Haute-Garonne souhaitent utiliser notre structure pour reprendre la lutte, nous les soutiendrons dans cette démarche, et pour cette raison notre syndicat, aujourd'hui en sommeil, ne sera pas dissous sur le plan administratif.

La caisse du syndicat CNT TDS 31 sera utilisée pour imprimer cette brochure. Le reste sera intégralement reversé au syndicat CNT Interpro 31 qui, comme la majorité des syndicats constituant la CNT, s'est toujours positionné sans ambiguïté contre le sexisme, la putophobie et l'antiféminisme.

Cette histoire n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan du patriarcat, et la CNT est loin d'être la seule organisation militante à être touchée par l'antiféminisme. Il n'est aucunement question de désigner la CNT comme pire que d'autres, car ce serait malheureusement faux. Mais cette expérience peut servir à identifier des schémas de domination bien rodés et essayer d'empêcher qu'ils soient reproduits à l'avenir.

